



## **Politique de retour pour unité défectueuse**

Toutes les demandes seront révisées et le crédit émis sous réserve du respect des conditions énumérées. Dynamo s'engage à garantir la qualité de la pièce, mais n'a aucune obligation de la fournir si elle est en rupture de stock (*back order*).

Le client doit obtenir un numéro d'autorisation en remplissant le formulaire disponible sur le site de Dynamo, au [www.atelierdynamo.com](http://www.atelierdynamo.com) sous l'onglet **Soutien technique / Formulaire d'unité défectueuse** ou par courriel à [info@atelierdynamo.com](mailto:info@atelierdynamo.com). Toutes les informations demandées sur le formulaire doivent être complétées.

### **Pour Division Automobile (Client distributeur)**

- Garantie de 2 ans sur les produits vendus à un garagiste
- Garantie de 1 an pour les produits vendus aux particuliers / comptoirs.

### **Pour Division Industriel / Power sport**

- a. Garantie de 1 an

Le client doit fournir la date de vente initiale du produit à son client ainsi que la date d'achat chez DYNAMO.

Lors du retour de marchandise, le RMA doit être attaché à la boîte et envoyé par transport aux frais du client. Les frais de transport seront facturés selon nos taux si la marchandise est retournée à nos frais (collecte).

Le produit doit être retourné dans un délai maximal de 30 jours après approbation ; si le produit n'est pas reçu dans le temps alloué, le numéro de RMA sera automatiquement annulé. Le client devra refaire la demande de RMA.

Si une unité est retournée sans numéro d'autorisation ou si le délai de 30 jours autorisé est expiré, un retard dans le traitement du crédit peut survenir.